

Marseille, le - 2 OCT. 2006

DRIRE

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

67 - 69 AVENUE DU PRADO
13286 MARSEILLE CEDEX 6

Affaire suivie par Groupe de subdivisions de Vaucluse

☎ 04 90 14 24 34

☎ 04 90 14 24 49

DRIRE-DERS - 2006- **873**

GIDIC 064. 01247 -P1

RHONE DURANCE GRANULATS

**Avenue du Général de Gaulle
BP 26**

13870 ROGNONAS

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 11/07/2006
Carrière d'Orange- Lieudits « Le Lampourdier - Maubuisson Est »
Thèmes : Règlement Général des Industries Extractives - Environnement et Code du Travail

Ref : vos réponses transmises le **13.09.06**

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 11/07/2006.
Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- Vérification du respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 03.06.2002
- Examen de certains points du RGIE notamment le dernier rapport Prevencem, l'empoussiérage, les Entreprises Extérieures
- Mise en service de la liaison fluviale
- Suivi des observations formulées lors de la précédente visite

A cette occasion, il est globalement apparu que l'exploitation est réalisée conformément aux prescriptions réglementaires.

Un écart à la réglementation a été décelé à l'issue de cette visite d'inspection ciblée et une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspection des Installations Classées. Par transmission visée en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ma position définitive :

*min Dossier
cop. 8h + RV*

- Les délais de retour des fiches complétées ont été de plus de 2 mois, soit un retard anormal compte tenu, d'une part de la limite de 3 semaines prévue et d'autre part des rappels successifs déjà engagés lors de précédentes inspections.
- les remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.
- Les engagements seront vérifiés lors de la prochaine inspection.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation
Le chef de la Division
Environnement industriel, Risques et Sous-sol**



**Romain VERNIER
Ingénieur des Mines**